

Ecole élémentaire Maurice Genevoix

PV du 2^{ème} Conseil d'école : jeudi 3 mars 2022 (18h00 – 20h00)

1. Adoption du procès-verbal du 1^{er} conseil d'école

Une fois relu, les membres du conseil d'école valide le procès-verbal sans y ajouter de commentaire.

2. Prévision des effectifs : rentrée 2022

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
32	30	37	29	29	157

Soit une moyenne de 22.4 élèves par classe à la rentrée.

L'effectif reste stable.

3. Projets et vie de l'école :

- **Évaluations nationales CP** : prévue initialement en janvier 2022, la passation des évaluations est reportée début mars pour les enseignants qui le souhaitent suite aux absences covid du mois de janvier. Ces évaluations permettent aux enseignants de faire un point en milieu d'année afin d'aider à déceler les éventuelles difficultés de certains élèves.

- **Actions pédagogiques menées et envisagées :**

Sorties et interventions pédagogiques qui sont déjà prévues :

- **Arche de la nature** : CE1 le 28 avril (sur le thème des fourmis) et CP-CE1 26 avril (l'eau et les poissons de rivière avec une pêche à pied (2 classes par école autorisées).

- **Ecole et cinéma** : Nous poursuivons nos séances. La première ayant eu lieu en novembre-décembre, la seconde séance aura lieu prochainement en mars/ avril.

- **Partenariat avec l'école municipale de musique** les élèves de toute l'école participe à des séances de musique.

Les CE2/CM1/CM2 sont à présent réunis 2 classes par 2 classes (organisation rendue possible par le nouveau protocole) permettant ainsi des séances d'apprentissages plus longues (45 min)

- **organisation d'un enduro interclasse au sein de l'école** de la MS au CM2. Il a eu lieu le 10-12-21, avec l'aide du conseiller pédagogique Jean-François Le Berre. Les enfants étaient ravis de participer à ce moment sportif et festif.

- **actions du Conseil Municipal Jeunes** : les CM2 élus font régulièrement des points à leurs camarades sur les sujets abordés au CMJ. Ils organisent le concours dessins.

-Sortie à **Terra Botanica à Angers** le lundi 27 juin pour toute l'école. Chaque classe participera à un atelier.

Financement de la sortie : participation de la mairie, la coopérative prend en charge le reste.

L'ASPE est prête à participer également. Les enseignants préfèrent éventuellement garder cet argent pour un autre projet.

-**Médiathèque** pour toutes les classes, une fois par mois. Une séance de relaxation a été organisée et animée par Sandra.

- **Spectacles à l'espace Scélia** financé par la mairie :

"Mes nouvelles chaussures " (le 8-03-22) : CP / CP-CE1 / CE1

"L'amour est aveugle" (le 10-05-22) : CE2 / CE2-CM1 / CM1-CM2 / CM2

-**Liaison CM2-6^{ème}** : M. Coué, principal du collège Léon Tolstoï, est venu pour animer une réunion ce lundi 28 février. Les CM2 seront accueillis le vendredi 25 mars (toute la journée) pour une visite du collège. Il s'en suivra une porte ouverte pour les familles. Les documents d'inscription pour le collège de secteur seront remis courant mars.

Actions en lien avec le projet d'école :

Objectifs :

- développer un projet de lecteur : rencontre CP/CE2 sur des échanges autour de livres. Action intéressante mais qui reste à développer
- développer l'esprit scientifique et le travail en groupe : organisation de rallyes maths pour les CE2/CM1/CM2 en dernière période
- développer la créativité des élèves et le travail de groupe : les journées couleurs. Réalisation durant chaque période d'un panneau de couleurs sur un thème (prochain thème : la mer).

Merci aux AESH de participer à la réalisation des panneaux.

-L'éducation au TICE (technologie de l'information et de la communication pour l'enseignement) : mise en place progressivement des comptes e-primos (espace numérique de travail) financés par la mairie. Nous allons prochainement élaborer dans nos classes une charte de l'utilisateur en fonction de l'âge et des usages des enfants.

Il y a la possibilité pour les élèves de s'envoyer des messages entre eux. Les enseignants et les parents peuvent contrôler le contenu des messages. Un cahier de textes en ligne peut être consulté, des photos sur les différents projets de l'école peuvent être postées. Chaque enseignant est libre de compléter son espace de travail comme il le souhaite. C'est un moyen d'éduquer les enfants à l'usage du numérique et des réseaux sociaux.

M Courtin nous informe que Le Mans Métropole propose des conseillers numériques afin d'animer des ateliers dans les communes pour les parents dès la rentrée de septembre. Cela permettra à tous de prendre en main e-primos.

- **Cycle piscine pour le cycle 2** : du lundi 6 décembre 2021 au lundi 14 mars 2022, le matin pour les classes de CP, CE1, CP-CE1 et CE2. Les entrées, cours et transports sont pris en charge par la municipalité. Les 6 CE2 de la classe de Mme Guimonneau sont allés à la piscine avec les élèves de Mme Laidin-Laurent. Le cycle piscine a été interrompu pendant 4 séances en janvier-février par le protocole sanitaire. La piscine de Coulaines propose éventuellement un report de ces séances sur les 2 dernières semaines (fin juin début juillet) en groupant les séances (une par jour par exemple). A voir en fonction des possibilités.

4. Budget 2022.

Une demande de budget conforme aux orientations proposées par la municipalité a été effectuée courant janvier. Le budget de fonctionnement devrait rester sensiblement le même. Il correspond à un niveau de fournitures correct et aux demandes des enseignants.

5. Partenariat avec la Municipalité (travaux)

Travaux pour l'année scolaire 2022-2023 : une réunion en présence de M. Mortreau, maire, Mme Jervais-Durand, DGS, M. Courtin, et M. Contant adjoint à la mairie, M. Thass, responsable des services techniques, Mme Chesnais et Mme Brousmiche, a eu lieu le 21 février dernier afin d'envisager l'occupation des locaux pendant les différentes phases des travaux.

Pour rappel : isolation complète, rénovation des salles, ventilation double flux, éclairage led, électricité refaite entièrement

3 phases

- L'école maternelle (installation de 3 salles modulaires dans la cour de l'école primaire) : de septembre 2022 au 10 février 2023
Les élèves de maternelles viendront à l'élémentaire. 2 classes de primaire iront dans les modulaires.
- L'école élémentaire (l'extension : classe de CE2, CP, CE1, CM2) : du 13 février au 14 avril 2023
- Fin de l'école élémentaire (classe de CP-CE1 et CE2-CM1) : du 17 avril au 30 juin 2023

2 classes modulaires (installées en août) accueilleront les classes de Mme Laidin Laurent et de Mme Brousmiche afin d'installer les 4 classes maternelles au rez-de-chaussée de l'école élémentaire pendant la phase 1.

Pendant la phase 2, les classes de M. Vantouroux, Mme Genest et Mme Asnoun seront transférées dans les salles de classes disponibles (arts visuels, salle vidéo, classe de Mme Brousmiche)

En phase 3, les classes de Mme Genest, M. Vantouroux, Mme Asnoun et Mme Laidin-Laurent retrouveront leurs locaux rénovés et les classes de Mmes Cayrou et Guimonneau seront alors réparties dans les salles de classes disponibles.

Les travaux nécessiteront des déménagements mais les enfants disposeront de conditions d'accueil permettant les apprentissages et bénéficieront par la suite d'une école entièrement rénovée.

Les déménagements seront cependant à faire sur une courte durée et nous demanderons sans doute l'aide de parents. Ils feront par ailleurs peut être l'objet d'une fermeture d'une journée de l'école afin de respecter la sécurité des enfants.

Demande des parents : Est-ce qu'il y aura un système de garde pour les enfants ?

M Courtin répond qu'il faudrait que le service jeunesse prenne en charge les élèves 2 jours plus tôt par rapport aux grandes vacances. Les parents demandent que ces deux jours soient gratuits. La question va être revue en mairie.

Les services techniques s'occuperont du mobilier et les enseignants du matériel pédagogique.

3 barnums seront installés dans la cour maternelle puis élémentaire (zone en herbe) pour les récréations pendant les jours de pluie.

Les toilettes seront modifiées en élémentaire pour que les maternelles puissent s'en servir.

Les récréations seront également décalées entre la maternelle et l'élémentaire.

6. Questions des parents :

Lors du conseil d'école précédent, il avait été demandé de trouver un moyen pour faciliter la communication entre le périscolaire (matin/midi/soir) – l'école et les familles pour que les parents soient mieux informés en cas d'incident. De nouveaux incidents ont été constatés sans que les familles n'aient été averties (enfants victimes ou coupables de faits de violence). L'ASPE pourra-t-elle être conviée à une commission jeunesse afin de trouver des solutions (comme cela avait été suggéré au conseil d'école du 19 novembre 2021) ?

Réponse de M. Geffroy (par mail) : En cas d'incidents constatés par l'équipe d'animation du Service Enfance Jeunesse, le problème est souvent réglé sur place à l'instant T avec les enfants concernés. Si les faits constatés sont graves et/ou répétés, les familles en sont averties.

Si les familles souhaitent porter à notre connaissance des incidents ou échanger ensemble sur les retours d'enfants, elles sont invitées à nous contacter ou à venir nous rencontrer. Nous sommes disponibles par mail (marie-liesse.dubois@sargeleslemans.fr, karine.hantzberg@sargeleslemans.fr, matthieu.verherbruggen@sargeleslemans.fr, gaetan.geffroy@sargeleslemans.fr) ou par téléphone 02/43/82/80/22 ou directement à l'accueil périscolaire entre 16h30 et 18h30.

Concernant la présence de parents d'élèves aux commissions jeunesse, je n'y suis pas favorable pour plusieurs raisons. La participation aux différentes commissions municipales est encadrée et réservée aux élus municipaux et aux agents concernés par la dite-commission. Beaucoup de sujets abordés lors des commissions enfance jeunesse ne concernent pas le temps méridien et des décisions ou discussions n'ont pas à être portées à la connaissance des familles (choix politique, financiers, RH, informations privées diverses...).

En revanche, nous avons ouvert aux associations de parents d'élèves des écoles publiques et privées, l'accès à notre commission restauration. Bien que cette dernière soit centrée sur le temps de restauration, des problèmes ou incidents remarqués par les parents d'élèves peuvent nous être apportés à cette occasion en fin de réunion. Ces sujets ne nécessitant pas la présence de notre prestataire (API) ou des enfants du CMJ.

En espérant avoir répondu à vos questions,

Cordialement,

Gaëtan GEFROY

Les parents demandent la création d'une nouvelle commission pour harmoniser parents, périscolaire, école. Les enfants disent aux parents que les règles ne sont pas les mêmes durant le midi et le temps de classe et que certains en profitent. Il faut régler ce problème rapidement.

La question a déjà été posée lors du dernier conseil d'école.

Problème d'harmonisation. Le règlement commun n'est pas appliqué.

Les parents se posent la question de la sécurité. Y a-t-il assez de personnel pour surveiller durant ce temps ?
Les parents ne sont pas dans le reproche mais veulent trouver des solutions.

Proposition d'une réunion : maire, adjointe à la jeunesse, ASPE, enseignants, service jeunesse
Thème : communication auprès des parents et des enseignants en cas de problème.

Dates des prochains conseils d'école :

N°3 : mardi 14 juin 2022 à 18h00

Fête de l'école : samedi 25 juin 2022

Remerciements à notre secrétaire de séance : Mme Guimonneau.

La présidente de séance : Mme Brousmiche